

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le douze avril deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 5 avril 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. PASCANET Serge à M. FOURNIER Michel
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine
Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme ROUGIER Mireille à M. LAURENDEAU Patrick
M. ARNAUD David à Mme SOUBEYROUX Valérie

Excusée : Mme DE SOUSA Sandra

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : M. DAUZAT Christian

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Création de poste
- Demande de subvention :

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Taux d'imposition 2018
- Surtaxe d'assainissement 2018
- Budgets 2018 : Commune, Assainissement et Biens de Section
- SIEG : réfection de l'éclairage Place de l'Eglise
- SIEG : travaux d'éclairage public rue du Pont Neuf
- SIEG : travaux de dissimulation du réseau électrique rue du Pont Neuf
- SIEG : travaux d'enfouissements des réseaux TELECOMS rue du Pont Neuf
- Demande d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme
- Convention relative aux autorisations des droits des sols avec la Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans
- Questions diverses

M. le Maire présente le budget 2018 :

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité des précédents, il se caractérise par la poursuite du désendettement de la commune pour un montant de 155 091.45 € en capital, le montant des intérêts s'élève quant à lui à 67 232.00 €.

Le budget d'investissement s'élève à 568 657.036 €. Il repose essentiellement pour la réalisation des travaux sur la vente de deux terrains estimés à 233 810.00 € par le service des domaines.

Il est proposé, d'autre part, de ne pas changer les taux d'imposition des taxes directes locales : taxe d'habitation et taxes foncières dont la recette estimée est de 905 602.00 € soit 27 906.00 € de plus qu'en 2017

Malheureusement, ce budget est marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale pour un montant total de 13 889.00 € par rapport à l'exercice précédent.

12. TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe Habitation : 12.05 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Foncier bâti : 12.83 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Foncier non bâti : 77.47 %

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

13. SURTAXE ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2018 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente cette surtaxe s'élevait à 1.20 € HT le m3:

Il propose que le montant soit fixé à 1.20 € HT le m3 pour 2018.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer pour 2018, la surtaxe d'assainissement à 1.20 € HT par m3 d'eau consommé.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

14. BU 2018 : Commune – Assainissement – Biens sections

♦ COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 781 847.25 € pour la section de fonctionnement et 568 657.36 € pour la section investissement.

❖ FONCTIONNEMENT :

→ En dépenses de fonctionnement :

011 Charges à caractère général : elles s'élèvent à 632 450.38 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 660 320.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 238 832.10 €.

-La contribution au SDIS s'élève à 56 371.00 €

-Subventions : 9 600.00 € seront versés au CCAS et 23 492.06 € seront versés aux associations suivantes :

CCA	4 650.00
CCA subvention exceptionnelle	1 000.00

FJEP	3 140.00
USSB	2 500.00
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	500.00
TENNIS ET LOISIRS	2 000.00
CLUB DE L'AMITIE	1 210.00
SAPEURS POMPIERS	940.00
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00
CHASSE	400.00
CHASSE subvention exceptionnelle -destruction nuisibles-	200.00
APEL	340.00
FCPE	400.00
SOCIETE DE PECHE	200.00
UNC	260.00
PREVENTION ROUTIERE	170.00
COMICE AGRICOLE	100.00
TWIRLING	820.00
TWIRLING subvention exceptionnelle (Championnat)	430.06
ASS BD EN LIMAGNE	1 100.00
Subvention exceptionnelle BD Limagne	700.00
OGEC	1702.00
Les Archers de la Limagne	400.00
CEJIDIS insertion et emploi jeunes	120.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2018 à 67 232.00 €.
(soit 65 000.00 € d'intérêts des emprunts et 2 232.00 € d'intérêts EPF-Smaf).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

67 : Charges exceptionnelles : 1200.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

042 : Opérations d'ordre entre sections : Amortissement : 21 865.15 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

014 : Atténuation de produits : 25 478.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

022 : Dépenses imprévues : 2 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

023 : Virement à la section d'investissement : 132 469.62 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

→ En recettes de fonctionnement :

L'excédent de l'année 2017 a été reporté pour 245 903.93 €.

70 : Les produits des services sont proposés à 114 100.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 1 068 300.72 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 264 139.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

75 : Les autres produits de gestion courante : s'élève à 54 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

76 : Les Produits financiers : s'élève à 3.60 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 4 000.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel 5 000.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

042 Opérations entre sections : 26 400.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

→ **En dépenses non affectées** :

001 : Le solde d'exécution d'investissement reporté de 4 431.59 €.

16 : Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 141 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

27 : Les créances à l'EPF-Smaf : capital s'élèvent à 14 091.45 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

040 : Les travaux en régie s'élèvent à 26 400.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

204 : Les subventions d'équipement versées : 67 137.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

21 : Les immobilisations corporelles : 765.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

020/ Dépenses imprévues : 12 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

→ **En recettes non affectées** :

024 : Produit de cession s'élèvent à 233 810.00 € (vente de biens immobiliers)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

10 : Dotations fonds divers réserves : 137 093.59 €.
 - fonds de compensation de la TVA s'élèvent à 16 380.00 €
 - taxe d'aménagement s'élèvent à 30 000.00 €
 - Affectation résultat de fonctionnement à 90 713.59 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

040 : opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 21 865.15 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

016 : Emprunts 32 839.00 €

VOTE : Pour 16, 1 abstention (M. CHABRIER)

021 : virement de la section de fonctionnement : 132 469.62 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• **OPERATIONS :**

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
107-restaurant scolaire	1926.40	
105-voirie urbaine	76 048.00	7 500.00
106-matériel de voirie	34 577.00	
104 -voirie rurale	31 661.00	
099-école	27 966.00	
091-salle des fêtes	1 725.54	
098 - Mairie	416.38	
092 - Bâtiments divers	36 790.00	
101- Espace sportif	2 360.00	
TOTAL	213 470.32	7 500.00

VOTE : Pour 16, 1 abstention pour l'opération 106 –Matériel voirie (M. CHABRIER)

Les « restes à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

Dépenses : 89 362.00 €

Recettes : 3 080.00 €

◆ **ASSAINISSEMENT « M49 »**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BU 2018	DEPENSES INVESTISSEMENT	BU 2018
Résultat fonctionnement reporté	23 757.76	Emprunts/remboursement Capital	34 363.00
Entretien et réparations	300.88	Autres travaux	182 661.56
Mission d'assistance	1 800.00	Amortissement subvention investissement	39 695.71
Frais financiers	28 389.00		
Dotation aux amortissements	82 827.07		
TOTAL	137 074.71	TOTAL	256 720.27
RECETTES FONCTIONNEMENT	BU 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	BU 2018
Surtaxe d'assainissement	96 879.00	Résultat d'investissement reporté	173 893.20
Droits de branchement	500.00	Amortissement construction	64 336.07
Reprise de subvention	39 695.71	Amortissement installation matériel outillage	18 491.00
TOTAL	137 074.71	TOTAL	256 720.27

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

◆ **BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BU 2018	DEPENSES INVESTISSEMENT	BU 2018
Entretien de voirie	4 570.30	Réseaux de voirie	7 415.00
Taxes foncières	2 000.00	Installations de voirie	10 320.00
Virement section investissement	27 935.00	Subventions d'équipement	10 200.00
TOTAL	34 505.30	TOTAL	27 935.00
RECETTES FONCTIONNEMENT	BU 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	BU 2018
Résultat reporté	31 305.30	Virement section de fonctionnement	27 935.00
Revenus des immeubles	3 200.00		
TOTAL	34 505.30	TOTAL	27 935.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

15. SIEG : réfection de l'éclairage Place de l'Eglise

Dans le cadre de travaux de réfection de l'éclairage Place de l'Eglise, le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public, l'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 5 500.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % soit 2 750.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

16. SIEG : travaux d'éclairage public rue du Pont Neuf

Dans le cadre de travaux d'éclairage public rue du Pont Neuf, le SIEG nous propose une convention de financement de travaux d'éclairage public, l'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 37 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit 18 502.88 €.

Monsieur le Maire propose de valider cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

17. SIEG : travaux de dissimulation du réseau électrique rue du Pont Neuf

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique suivant :

« aménagement BT rue du Pont Neuf »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 37 200.00 € TTC.

L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 13 000.00 € HT.

Conformément aux décisions prises lors de son assemblée générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant soit,

$$13\ 000\ \text{€ HT} \times 0.50 = 7\ 500.00\ \text{€ HT.}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy de Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 7 500.00 € HT et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

18. SIEG : travaux d'enfouissement des réseaux TELECOMS rue du Pont Neuf

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir suivant :

« Enfouissement des réseaux TELECOMS aménagement BT rue du Pont Neuf »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux TELECOMS signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG – le Conseil Départemental et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG, L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 2 400.00 € HT soit 2 880.00 € TTC, ORANGE réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis,

A compter du 1er janvier 2016, le Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau TELECOM présenté par Monsieur le Maire,

- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose de matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 2 400.00 € HT soit 2 880.00 € TTC et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG, D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier, De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

19. CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (3 mois)

En remplacement d'un contrat aidé, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe pour la période de 3 mois du 15 avril 2018 au 14 juillet 2018 pour une durée hebdomadaire de 15h.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

20. DEMANDE DE SUBVENTION: DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2018 : WC public

Le wc public de la place de l'Eglise non accessible aux personnes handicapées ayant été fermé récemment pour des problèmes d'hygiène, Monsieur le Maire présente le projet de création d'un wc public normalisé place de la Mairie.

Le coût total de cette opération est de 22 465 € HT soit 26 598.16 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'adopter cette opération et d'arrêter les modalités de financement qui suivent :
- Autofinancement 20 % soit 8 626.16 € TTC
- DSIL 80 % du montant HT soit 17 972.00 €
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

21. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

La Direction Générale des Finances a adressé une correspondance à la commune demandant au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 933 € au profit de M. KOSE Omer qui a déposé un permis de construire en 2007.

Monsieur le Maire expose au conseil que M. KOSE Omer n'est pas propriétaire de la parcelle sur laquelle il a commencé la construction d'une maison ayant fait l'objet du permis de construire pour lesquelles ces taxes d'urbanisme sont réclamées.

Ce terrain est la propriété de M. KOSE Suleyman ayant lui-même déposé un permis de construire pour sa propre maison en 2006 sur ce même terrain.

Aujourd'hui, M. KOSE Omer semble avoir abandonné la construction de la maison objet de la présente requête.

Cette construction a été reprise à son compte, semble-t-il, par M. KOSE Suleyman qui n'a fait aucune démarche, à ce jour, pour régulariser la situation sur le plan de l'urbanisme.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil que la DGFIP se retourne vers M. KOSE Suleyman demeurant 3 bis route de Montferrand 63360 SAINT BEAUZIRE propriétaire du terrain et donc de fait propriétaire de la maison incriminée. De son côté, la commune va engager la régularisation des documents d'urbanisme auprès de cette même personne.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

22. CONVENTION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM, LIMAGNE ET VOLCANS

La convention a pour objet de définir pour le service commun instructeur des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune :

- ✓ Les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service commun instructeur de la communauté, placé sous la responsabilité de son Président,
- ✓ Les modalités financières entre la Communauté d'Agglomération et chacune de ses communes membres (hors commune de Riom),

Les actes seront pondérés selon un barème fixé par la convention.

Cette convention prendra effet au 1^{er} mai 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- ✓ d'approuver la convention relative à la définition des missions du service commun Droit des Sols de Riom Limagne et Volcans,
- ✓ d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette convention,
- ✓ d'autoriser RLV à instruire toutes les déclarations préalables,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Déploiement d'un radar itinérant sur la RD 210

Monsieur le Préfet a informé la commune du déploiement d'un deuxième itinéraire radar entre Saint-Beauzire et Randan sur la départementale 210 (RD 210)

❖ Diagnostic agricole

Suite à la réunion de la commission agricole communautaire une fiche de synthèse concerna le territoire de la commune a été établie. Un exemplaire est distribué à chaque élu.

❖ District du Puy-de-Dôme du Foot Ball :

Suite à l'organisation des plateaux Futsal pendant la trêve hivernale, la commune a mis l'espace sportif à disposition du district du Puy-de-Dôme. Celui-ci a fait parvenir une lettre de remerciement à la commune.

❖ Article du journal « la Montagne » SEMERAP en eau trouble

Suite à l'article paru dans la Montagne, M. Michel FOURNIER demande si la commune a reçu des informations concernant le problème de la SEMERAP.

Monsieur le Maire précise qu'un message très laconique a été adressé à la commune ; Mme Christine PARET en donne lecture au conseil de ce message.

Dates à retenir :

Mardi 17 avril 2018 à 9h : banque alimentaire

Mardi 17 avril 2018 à 20h 30 : conférence des Maires à Riom

Mardi 17 avril 2018 à 20h 30 : début des Théâtrales

Mercredi 18 avril 2018 de 9 à 12h : Mission DDT vérification accessibilité des bâtiments

Jeudi 19 avril 2018 à 10h : réunion sur l'assainissement (Puy Chany et station d'épuration) avec la SAFEGE

Jeudi 19 avril 2018 à 19h : commission transports à la Communauté d'Agglomération

Dimanche 22 avril 2018 à 18h : palmarès des Théâtrales

Lundi 23 avril 2018 de 15 à 19h : réunion sur le programme Local Habitat de RLV à Mozac

Mardi 24 avril 2018 à 14h : visite ERP avec le SDIS et la Sous-Préfecture

Jeudi 26 avril 2018 à 9h : comité de pilotage sur les marais salés (Sous-Préfet)

Lundi 30 avril 2018 : boum des conscrits

Mardi 8 mai 2018 à 10h45 : cérémonie du 8 mai

Vendredi 11 mai 2018 : secrétariat de mairie fermé

Samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 : festival BD

Jeudi 17 mai 2018 18h 30 : CLECT à la communauté d'agglomération RLV

Mercredi 23 mai 2018 à 8h : réunion SMO Biopôle

Jeudi 24 mai 2018 à 17h : réunion de travail sur les « gens du voyage » à la Sous-Préfecture de Riom

Samedi 26 et dimanche 27 mai 2018 : fête patronale

Jeudi 31 mai 2018 à 20h 30 : conseil municipal

Fin de séance : 22h 50